



Le 21 octobre 2022

## Communiqué

### Projet de réforme de la police judiciaire

Une réforme d'ampleur est en mouvement dans la Police Nationale qui devrait notamment conduire à décloisonner l'ensemble des services de police et à tous les placer désormais, à l'échelon départemental, sous l'autorité d'un unique directeur départemental, là où il peut en exister jusqu'à quatre aujourd'hui : sécurité publique, police judiciaire, renseignement territorial et police aux frontières.

La crainte d'une telle évolution naît de la globalisation et de la mutualisation annoncées des moyens humains et matériels de sorte que ceux dédiés à l'investigation soient absorbés dans cette nouvelle organisation. Ainsi, les 5 600 personnels qui composent à ce jour la police judiciaire risquent de perdre leur spécificité et technicité.

A ce titre, la Conférence nationale des présidents de tribunaux judiciaires (CNPTJ) souhaite faire part officiellement de ses inquiétudes :

- en relayant le questionnement légitime des magistrats du siège au sujet de la qualité des procédures et du devenir de la filière officiers de police judiciaire (OPJ), qui peine déjà à recruter ;
- en portant l'interrogation des présidents de tribunaux judiciaires quant aux effets de la réforme envisagée sur le rôle et l'activité des juges d'instruction ainsi que sur le bon déroulement des informations judiciaires qui dépendrait encore plus étroitement de la hiérarchie départementale de la police nationale, à rebours de la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel ;
- en soulignant également les effets sur les missions du procureur de la République, qui verrait son rôle de « directeur de l'enquête » des OPJ affaibli dans les faits, dans un contexte où l'absence de réforme statutaire du parquet se traduit par une jurisprudence déplaçant vers les magistrats du siège le contrôle de certains actes d'enquête.